

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N°01/5-01
du Conseil Municipal**

OBJET

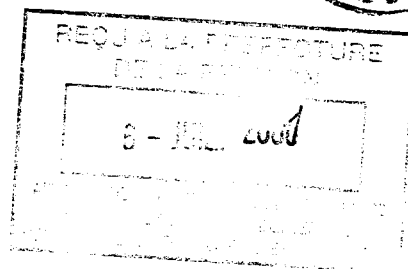
**COMPTE ADMINISTRATIF 2000
BUDGET PRINCIPAL**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2000.

Les résultats du Compte Administratif figurent dans la Délibération ci-jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



DELIBERATION N° 01/5-01
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2000
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-01 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom de Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(par 7 voix pour - dont 1 par procuration / 42 abstentions)

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et les dépenses du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2000 :

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaire
de l'exercice 2000 évaluées par le budget à1 635 691 180,42

s'élèvent d'après les titres définitifs
des créances à recouvrer à la somme de1 460 468 585,64
de laquelle somme il convient de déduire celle de15 397 009,16

Au moyen de quoi , les recettes 2000
demeureront définitivement fixées à la somme de1 445 071 576,48

DELIBERATION N° 01/5-01

Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2000 s'élèvent à1 635 691 180,42
De cette somme, il faut déduire celle de233 202 523,37 *
à savoir :

- Crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des dépenses144 339 400,38
- Dépenses non ordonnancées
avant la clôture de l'exercice 2000 88 863 122,99

* Somme égale à233 202 523,37

Au moyen de quoi , les dépenses de 2000
demeureront définitivement fixées à la somme de1 402 488 657,05

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de1 445 071 576,48
Les dépenses de1 402 488 657,05

Il est constaté par conséquent un **excédent brut de clôture** de42 582 919,43

Compte-tenu des restes à réaliser :

- en section d'Investissement (55 761 064,51 – 55 268 280,72).....+ 492 783,79
- en section de Fonctionnement (0 – 33 594 842,27)..... – 33 594 842,27

Le résultat net s'élève à.....+ 9 480 860,95

Toutes les opérations de l'exercice 2000 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif de 2000.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

